BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 229

21 – CÔTE-D'OR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Ventes et cessions

879 737 898 RCS Dijon.
GF.3.
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Capital : 25000.00 EUR.
Adresse : 806, Rue de la Pièce Cornue, 21160 Marsannay-la-Côte.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature privée à Marsannay-la-Côte en date du 10 Octobre 2023, la société GF.3, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 25.000 euros, dont le siège social est 806 rue de la Pièce Cornue 21160 Marsannay-la-Côte, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 879 737 898 RCS DIJON, et la société GF RESTAURATION, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 90.000 euros, dont le siège social est 806 rue de la Pièce Cornue 21160 Marsannay-la-Côte, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 910 785 815 RCS DIJON, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société GF RESTAURATION par la société GF.3. La société GF RESTAURATION ferait apport à la société GF.3 de la totalité de son actif, soit 663.722 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 653.708 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 10.014 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenue par la même société mère, la société SF HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 1.751.000 euros, dont le siège social est situé 4 rue du Lavoir 21160 Perrigny-lès-Dijon, immatriculée sous le numéro 824 946 453 RCS DIJON, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2023, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes opérations actives et passives, effectuées par la société GF RESTAURATION depuis le 1er janvier 2023 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société GF.3. La société GF RESTAURATION sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de la réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 30 novembre 2023 au plus tard. Conformément à l'article L.236-6 du Code de Commerce, le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon au nom des deux sociétés le 16 octobre 2023. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L.236-14 et L.236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..